



le gometzien

LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzlaville.fr



17

Nouvelle salle polyvalente bientôt fonctionnelle

> Aire de loisirs

Projet subventionné en cours

08

> Sapins de Noël pour paillage

Ramassage prévu le 18/01

10

> Election des jeunes conseillers

Élan citoyen

27

Sommaire



03

Arrêt sur images

Quelques animations dans notre village



04-15

Vie municipale

Budgets pour l'aire de loisirs
Elections Présidentielles
Conseils Municipaux



16

Expression des élus

Gometz notre village
Autrement et Ensemble



17-20

Cadre de vie

Travaux réalisés, en cours et à venir



21-25

Vie économique

Micro-crèche à Gometz
Nos commerçants récompensés



26-32

Vie scolaire

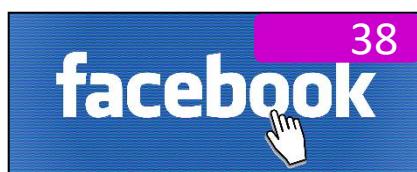
Conseil Municipal des enfants
Nouveaux équipements



33-37

Vie associative

Tennis Club
Nouveaux livres à la bibliothèque



38

Évènement

Page Facebook

PRATIQUE



GOMETZ-LA-VILLE

Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie
91400 Gometz la Ville
Tel. : 01 60 12 08 03
mairie@gometzlaville.fr
site de la mairie :
www.mairie-gometzlaville.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 15h à 17h
Mercredi : 15h à 17h
Jeudi : 16h à 19h
Vendredi : 15h à 17h
Samedi matin : 9h à 12h

le gometzien

Directeur de la publication :
Edwige Huot-Marchand

Responsable de la rédaction :
Edwige Huot-Marchand
et le comité de rédaction

Création et réalisation :
Estelle Guyot et Alexia Beaufils

Crédit photos : Eric Bussière, Paul Duquennoy, Jean-Maurice Sattonnay, Alain Paris, Bernard Lloret, Estelle Guyot, Alexia Beaufils, Philippe Massit – OFB.

Editeur :
Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :
Imprimerie de la CCPL
N° ISSN 1279-9564

EDITO DE VOTRE MAIRE

Une nouvelle année commence



Chères Gometziennes, chers Gometziens,

Après la rentrée scolaire nous pouvions nous réjouir d'envisager une vie « normale », de nous réunir pour nos festivités, nos activités, nos rencontres, ... et pourtant depuis décembre nous sommes tous sur nos gardes car l'évolution des chiffres de la pandémie nous ramène à la réalité : la Covid 19 et ses variants Delta et Omicron perturbent quotidiennement notre vie, nous devons redoubler de vigilance.

Pour l'école et la vie associative, nous avions fait le choix de la prudence en restant d'une extrême rigueur sur les mesures sanitaires et le brassage des groupes. Les contaminations ont été très faibles jusqu'aux vacances de Noël. Depuis la reprise de janvier, l'école est dans la tourmente : des cas Covid, des cas contact, des tests, de l'absentéisme, des exigences sanitaires surmultipliées... Merci à tout le personnel de l'école, enseignantes, ATSEM, agents du périscolaire, de l'entretien et de la cantine pour leur adaptabilité et leur sens des responsabilités. Que de complications pour toutes les enseignantes...

La période n'était pas encore aussi troublée en octobre quand les jeunes élèves de CE2, CM1, CM2, par un bel élan citoyen, ont élu les 6 membres du premier conseil municipal des enfants (CME) de Gometz la Ville. Lors d'une séance exceptionnelle du Conseil Municipal le 9 décembre, le CME a été installé dans ses fonctions, nos jeunes conseillers ont reçu leur écharpe tricolore et se sont inscrits dans des commissions. Ils ont déjà fait parler leur imagination sur leur programme et vont pouvoir donner de la voix à leurs idées.

Depuis l'automne 2020, tous les projets annoncés ont été lancés et les trois dossiers du contrat rural terminés : l'agrandissement de la cuisine du foyer rural et son équipement haut de gamme professionnel, l'ouverture d'une sortie de secours sur le côté de l'église avec ses fermes par des portes de chêne, le local sanitaire des toilettes publiques, et surtout la très belle salle du sous-sol du restaurant scolaire qui, dès que les homologations seront obtenues, sera ouverte à vos visites et réservations après inauguration.

Comme partout, le confinement a laissé le temps de repenser son intérieur et son cadre de vie. Les dossiers d'urbanisme se sont multipliés. C'est une délégation très intéressante que d'accompagner et guider les habitants dans leurs projets tout en gardant le cap de l'équité, de la rigueur et du respect des règles d'urbanisme pour harmoniser notre cadre de vie. Mais nous sommes aussi confrontés aux dérives de certains propriétaires peu respectueux des permis accordés et des règles d'urbanisme du PLU. Ces dossiers-là sont très chronophages et ont une incidence directe sur nos finances en raison des frais d'avocats à provisionner pour les poursuites judiciaires qui en résultent. Mais nous suivons notre cap de rigueur pour préserver le cadre de vie de tous.

Les murs des premières constructions de l'allée de la Peupleraie sortent de terre, la commission et le service urbanisme ont quasiment reçu et étudié tous les dossiers de nos nouveaux habitants.

Les travaux se terminent d'un côté et reprennent dans un autre quartier. Des arrêtés et des panneaux de chantiers, des déviations, des pelleteuses vont perturber pendant quelques mois, jusqu'à fin mars, le centre bourg et surtout le parking de l'école pour une remise aux normes d'une canalisation des eaux usées vétuste.

Vous trouverez les détails de l'avancement de ces travaux et les difficultés engendrées autour de l'école en page 19.



Les problèmes de circulation sont au cœur de mes préoccupations. Notre village est pris en otage par les embouteillages. Il en va de la sécurité de tous aux heures d'arrivée à l'école entre 7h45 et 8h45. Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau, que j'ai alerté à ce sujet, est venu sur place pour que nous lui présentions les difficultés gometziennes. Le Département, après d'inquiétantes discussions cet été, a pris la mesure de la situation et me rencontrera très prochainement.

Nous espérons pouvoir reprendre au plus vite nos réunions participatives de quartiers pour continuer à partager projets, idées, préoccupations et construire ensemble l'avenir de notre village.

*Je vous renouvelle mes meilleures voeux pour une année 2022 pleine de bonheur, de bien-être, de solidarité.
Prenez soin de vous, prenons soin de nous.*

Votre Maire,

Edwige Huot-Marchand.



Arrêt sur images

03

Septembre
Forum des activités gometziennes



Octobre
Concert AmigoVille



Décembre : Téléthon
Merci aux bénévoles et associations qui se sont mobilisés



Novembre
Après-midi Halloween
Caisse des Ecoles



Décembre
Concert de Noël
Atout chœur
Les Ulis & Atelier Choral Gometzien



Décembre
Installation du conseil municipal des enfants

Décembre
Le Père Noël à l'école



Décembre
Stage Atelier Choral Gometzien



Décembre
Remise des nouveaux maillots de foot de la section Foot Culture, Fêtes et Sports



Conseils municipaux

Séance du 07 avril 2021

Présidente : E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, E. GUYOT, C. MOUNOLOU, W. GORSKI, B. LLORET, C. LEREBOUR, M. GIRARD, N. SEGUNDO, S. PIALAT, P. Y. NIZOU, A. BEAUFILS, E. BUSSIÈRE, D. CLAERHOUT.

Absents excusés :

E. WERFELI pouvoir à E. GUYOT

M. TAGHIAN pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par Madame Le Maire depuis le dernier conseil du 26/01/2021 :

- Décision N° 4 du 23/03/2021 : Demande de subvention plan de relance socle numérique
- Décision N° 5 du 31/03/2021 : Demande de subvention auprès du PNR de la Vallée de Chevreuse pour la réalisation d'un récupérateur d'eau de pluie
- Décision N° 6 du 31/03/2021 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réalisation d'une aire de jeu intergénérationnelle
- Décision N° 7 du 02/04/2021 : Demande de subvention pour la réalisation du chemin des écoliers auprès du département au titre des amendes de police et auprès de la Région au titre de la sécurité routière

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la balance des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2020.

APPROUVE le compte de gestion et administratif 2020.

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 002 Excédent antérieur reporté 68 073,23€

Compte 001 Déficit d'investissement reporté 4 862,85€

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 443 715,85€

FIXE les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021.

DECIDE d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes.

APPROUVE le Budget Primitif 2021 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, 14 voix POUR, une ABSTENTION, FIXE les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2021.

EMET un avis favorable à la demande du magasin Carrefour Market tendant à l'ouverture des dimanches 9 mai 2021, 23 mai 2021, 5 décembre 2021, 12 décembre 2021, 19 décembre 2021, 26 décembre 2021 et par voie de conséquence à la dérogation au repos dominical ces

le gometzien N°46 – Hiver 2021/2022

jours-là.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

NOMME Christian LEREBOUR référent forêt-bois.

FIXE les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2021/2022.

FIXE les tarifs de l'étude surveillée et les nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H40.

Séance du 16 juin 2021

Présidente : E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, E. GUYOT, M. TAGHIAN, C. MOUNOLOU, W. GORSKI, B. LLORET, C. LEREBOUR, E. WERFELI, M. GIRARD, N. SEGUNDO, A. BEAUFILS, D. CLAERHOUT.

Absents excusés :

S. PIALAT pouvoir à W. GORSKI

P. Y NIZOU pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

E. BUSSIÈRE pouvoir à M. TAGHIAN

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par Madame Le Maire depuis le dernier conseil du 07/04/2021 :

- Décision N° 8 du 15/06/2021 : désignation d'un avocat pour l'affaire Gometz la Ville / Ragou
- Décision N° 9 du 15/06/2021 : désignation d'un avocat pour l'affaire Gometz la Ville / Consorts-Genest
- Décision N° 10 du 15/06/2021 : désignation d'un avocat pour l'affaire Gometz la Ville / Ramos
- Procédure engagée devant le tribunal administratif de Versailles du 15/03/2021 sur la demande d'annulation du PLU déposée par Monsieur Claerhout.
- Nous avons sollicité le conseil de notre avocate dans l'affaire des infractions d'urbanisme de Monsieur Moreira.
- LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
- DECIDE d'ouvrir à compter du 1er juillet 2021 un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

DECIDE de supprimer à compter du 1er août 2021 un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

ADOPTÉ la décision modificative n° 1 - commune.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00.

Conseils municipaux

Séance du 03 juillet 2021

Présidente : E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, M. GIRARD, E. WERFELI, C. LEREBOUR, B. LLORET, E. GUYOT, N. SEGUNDO, A. BEAUFILS, M. TAGHIAN, E. BUSSIÈRE, S. PIALAT.

Absents excusés :

C. MOUNOLOU pouvoir à E. WERFELI

D. CLAERHOUT pouvoir à M. TAGHIAN

W. GORSKI pouvoir à M. GIRARD

P. Y. NIZOU pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

La séance est ouverte à 10 H.

Le précédent CM du 16/06/2021 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante : Rajouter dans le compte rendu des décisions :

- Information sur la procédure engagée devant le tribunal administratif de Versailles du 15/03/2021 sur la demande d'annulation du PLU déposée par Monsieur Claerhout.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire de Gometz la Ville à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H15.

Séance du 27 septembre 2021

Présidente : E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, M. GIRARD, C. LEREBOUR, B. LLORET, E. GUYOT, A. BEAUFILS, M. TAGHIAN, S. PIALAT, W. GORSKI, D. CLAERHOUT, N. SEGUNDO, C. MOUNOLOU.

Absents excusés :

E. BUSSIÈRE pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

P. Y. NIZOU pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

E. WERFELI

La séance est ouverte à 21 H 10.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Les points suivants ont été reportés à une séance ultérieure :

2 – Modification du règlement d'utilisation des salles municipales du foyer rural de Gometz la Ville.

3 – Réévaluation des tarifs de location du foyer rural

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 2 - commune.

DECIDE d'augmenter de 0,42 % le montant du loyer du logement communal sis 1 place de l'Eglise à compter du 1er octobre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H25.

Séance du 2 décembre 2021

Présidente : E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : A BEAUFILS

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, C. MOUNOLOU, M. TAGHIAN, W. GORSKI, M. GIRARD, C. LEREBOUR, B. LLORET, N. SEGUNDO, A. BEAUFILS, S. PIALAT, P. Y. NIZOU, E. WERFELI, D. CLAERHOUT.

Absents excusés :

E. GUYOT pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

E. BUSSIÈRE pouvoir à W. GORSKI

La séance est ouverte à 20H45

Le précédent CM du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise par Madame le Maire depuis le dernier conseil du 27/09/2021 :

- Décision N° 13 du 15/11/2021 : ouverture de droits « allocation aide au retour à l'emploi » au bénéfice de Madame Carène BOISLORET.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Enfants. AUTORISE Madame le Maire, ou son Adjointe en charge des affaires scolaires, à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

NOMME les membres de la commission municipale de délégation de service public :

TITULAIRES

- Madame Edwige HUOT-MARCHAND

- Monsieur Magdi TAGHIAN

- Monsieur Bernard LLORET

SUPPLEANTS :

- Monsieur Christian LEREBOUR

- Madame Emma WERFELI

- Monsieur Pierre-Yves NIZOU

ADOPTE la décision modificative n° 3 - commune.

APPROUVE le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Gometz-la-Ville

AUTORISE Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce projet.

Conseils municipaux

Séance du 2 décembre 2021 (suite)

AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD,...)

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A 3 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE,

EMET un avis FAVORABLE au dossier de demande de déclassement de l'INB n° 18 dénommée « Ulysse » du CEA centre de Paris-Saclay en date du 26 octobre 2021, la voix de Madame le Maire étant prépondérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de répartir, à compter du 1er janvier 2022, les indemnités du Maire et des Adjoints au Maire comme suit :

- pour le Maire : 51% de l'indice brut 1027
 - pour les Adjoints : 11,01% de l'indice brut 1027
- DECIDE de répartir, à compter du 1er janvier 2022, les indemnités des conseillers délégués comme suit*
- pour 3 conseillers délégués : 6,07 % de l'indice brut 1027
 - pour 6 conseillers délégués : 2,92 % de l'indice brut 1027

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants : N° T-70 et T-188 de l'exercice 2015

- N° T-223 de l'exercice 2016
- N° T-85, T-103, T-117 et T-142 de l'exercice 2017

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 554,12 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H.

ÉTAT CIVIL DE GOMETZ LA VILLE

Naissances

- PRUVOST Gabriel né le 13 mars 2021
- Hugo GUY VERGASSOLA né le 6 mai 2021
- Vlad OLEINIC né le 9 juillet 2021
- Timéo MIGNE né le 12 juillet 2021
- Théo ESPOSITO né le 16 août 2021
- Gabriel CORNESTEAN né le 11 septembre 2021

Mariages

- Julien PERRIN et Ying MA, le 8 juillet 2021
- Jennifer MESSAGER et Honoré SOSSOUGAH, le 10 juillet 2021
- William LHERMITE et ERDON Frédérique, le 04 septembre 2021

Décès

- Thierry LETERTRE décédé le 19 mai 2021
- Thérèse CHATRY née JOUGIT décédée le 8 juillet 2021
- Nicole MONDOUAUD née MERIGOT, décédée le 21 juillet 2021
- Jean MARTIN décédé le 13 septembre 2021

Conseils municipaux

1er Conseil Municipal des enfants

Séance du 9 décembre 2021



Présents :

Jean-Raymond Hugonet : Sénateur de l'Essonne

Pour les élus du Conseil Municipal : Edwige Huot-Marchand, Cécile Mounolou, Myriam Girard, Bernard Lloret, Witold Gorski, Alexia Beaufils, Sonia Pialat, Emma Werfeli, Pierre-Yves Nizou,

Pour les élus du Conseil Municipal des Enfants : Constance Blanluet (CE2), Léo Michau (CE2), Clara Delot (CM1), Maxence Laurain (CM1), Cloé Le Comte (CM2), Edgar Gauthier (CM2).

Pour les enseignants : Mme Gros Quinchez (enseignante de CM2 et directrice de l'école Ingénieur Jean Bertin), Mme Capron (enseignante CE2-CM1).

Les parents des élus du Conseil Municipal des Enfants

Absents excusés :

Magali Taghian, Christian Lerebour, Nelson Segundo, Danièle Claerhout, Estelle Guyot, Eric Bussière

Madame le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 19h00

1/ Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal :

Madame Alexia Beaufils est désignée secrétaire de séance

2/ Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal des Enfants :

Edgar Gauthier est désigné secrétaire de séance

3/ Installation du Conseil Municipal des Enfants

Discours et remerciements de Mme Edwige Huot Marchand, Mme Cécile Mounolou et Mme Séverine Gros-Quinchez.

Les enfants élus se présentent et exposent leurs projets.

4/ Remise des écharpes tricolores

M.Jean-Raymond Hugonet, Sénateur de l'Essonne remet les écharpes aux 6 élus.

Discours de M.Hugonet qui remet à chaque enfant un exemplaire de la Constitution.

Lecture par Mme Huot Marchand de la lettre de Mme Laure Darcos, Sénatrice de l'Essonne.

5/ Création de 2 commissions

Les 2 commissions créées sont :

- Commission Civisme et Citoyenneté, sport et culture
- Commission Civisme et Citoyenneté, environnement et loisirs

6/ Attribution des délégations

Les enfants se répartissent les rôles dans les commissions :

- Commission Civisme et Citoyenneté, sport et culture : Constance Blanluet (CE2), Maxence Laurain (CM1), Edgar Gauthier (CM2)
- Commission Civisme et Citoyenneté, environnement et loisirs : Léo Michau (CE2), Clara Delot (CM1), Cloé Le Comte (CM2)

7/ Nomination d'un rapporteur par Commission

Le rôle du rapporteur est de faire une synthèse des échanges suite aux réunions des commissions.

Les rapporteurs nommés sont :

- Commission Civisme et Citoyenneté, sport et culture : Edgar Gauthier (CM2)
- Commission Civisme et Citoyenneté, environnement et loisirs : Cloé Le Comte (CM2)

8/ Approbation du règlement intérieur

Lecture du règlement intérieur par Mme Huot Marchand. Le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants sera envoyé à chaque enfant par la Mairie.

Le Conseil Municipal des Enfants est clos à 20H30.



Un projet subventionné = un projet réalisé !

Votre équipe municipale est toujours à l'œuvre afin de trouver des financements pour les projets de vie de la commune.

■ L'aire de loisirs multi-générationnelle

Notre grand projet d'aire de loisirs multi-générationnelle est toujours à l'étude. Il s'agit d'un projet de Vivre Ensemble qui ne pourra voir le jour que grâce à des financements conséquents. Différentes subventions ont d'ores et déjà été accordées.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La DSIL est une subvention accordée par la Région Île-de-France pour soutenir des projets d'aménagement local.

Nous avons obtenu dans ce cadre une subvention de 40% du montant hors taxes du projet.

Le budget participatif écologique

En octobre dernier nous vous invitons à soutenir le projet au budget participatif écologique de la Région Ile de France.

Vous avez été nombreux à voter et nous vous en remercions ! Une subvention de 10 000€ nous a été accordée.

Le budget participatif Gometzien

Ces subventions étaient essentielles pour continuer l'étude de ce projet. Cependant elles ne seront pas suffisantes. Une grande cagnotte participative vous sera proposée très prochainement afin de compléter l'apport financier de ce projet qui concerne tous les Gometziens.

Du côté conception de projet, une réunion participative sera prochainement organisée pour vous présenter des idées de projets et récolter vos remarques.

■ Les autres demandes de subventions

D'autres aides nous ont été attribuées concernant des projets à l'étude :

- *Demande d'ingénierie dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches franciliennes ». Nous avons déposé un dossier dans le cadre du projet de revitalisation du Centre Bourg. Cette aide nous a été accordée et nous permettra de poser les premiers jalons du projet avec l'aide de la Région. Prochaine étape : rencontre d'un cabinet d'études afin de délimiter les contours du projet.*
- *Chemin piétonnier pour tous : des demandes de subventions conséquentes ont été faites à la Région et au Département pour la création du cheminement piéton sécurisé pour les enfants du bourg de Gometz et les autres piétons. Seul le Département a répondu favorablement en allouant une subvention d'environ 20% du montant HT du projet. Nous continuons à affiner le projet.*

Alexia Beaufils.



HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre 2021 a eu lieu à 12H sur le site du Monument aux Morts.

Notre maire Edwige Huot-Marchand a lu le message national adressé par la ministre déléguée, une gerbe a été déposée et La Marseillaise chantée à capella.

« 11 novembre. La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Evénement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installées pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents,

ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de la liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretenons-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage. »

Geneviève DARRIEUSSECQ – Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées.



RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL SUR LA COMMUNE

Ramassage des sapins de Noël

Votre municipalité organise la collecte des sapins le mardi 18 janvier matin

Boostées par les fêtes de fin d'année, les ventes de sapins atteignent en moyenne les 6 millions par an en France. Au lendemain des réveillons, ces arbres de Noël sont parfois abandonnés sur le trottoir ou en forêt. Une pratique pourtant interdite et passible d'une amende de 150€.

■ Donnez une seconde vie à votre sapin

Il est possible de donner une seconde vie à vos sapins, bien plus utile que l'incinération qui n'apporte aucune forme de valorisation et génère l'émission de fumées nocives.

Au lieu d'être brûlé à la déchetterie, votre sapin peut être broyé pour servir notamment de paillage pour les jardins communaux. Ainsi, une tonne de sapin recyclé permet de produire 300 à 400kg de compost/broyat. Ce broyat est un outil écologique puissant. Il permet de réduire de façon écologique l'apparition des herbes libres, de limiter l'évaporation de l'eau, et de favoriser le développement des micro-organismes souterrains qui améliorent la vie du sol. Grâce à son acidité, le broyat de sapin fonctionne donc comme un

désherbant naturel.

Les sapins sont broyés sur place. Pas de transport, c'est aussi moins de pollution !

■ Les conditions de recyclage

Les sapins naturels destinés au recyclage doivent être amenés au point de collecte sans sac, sans décoration, sans florage et sans peinture. Les sapins artificiels ou ceux décorés de peinture ou de fausse neige ne sont pas recyclables.

■ Le ramassage à Gometz.

Le mardi 18 janvier 2022, les services techniques organisent une grande opération de ramassage des sapins sur la commune. Ces sapins seront broyés en copeaux qui serviront de paillage pour les massifs communaux. Pensez à déposer le vôtre devant chez vous le lundi 17 janvier au soir.

Alexia Beaufils.



Tremplin Citoyen

Pour les 16/25 ans : impliquez-vous 40 heures et gagnez 400€

Le Département propose ce dispositif pour valoriser l'engagement citoyen des 16-25 ans. Il répond à deux objectifs : aider le jeune à prendre son autonomie et développer son esprit citoyen.

■ Tu donnes, tu reçois !

Le principe du Tremplin Citoyen est très simple :

■ **Donner 40h en s'impliquant de manière citoyenne dans une association ou une collectivité publique** pour y effectuer une mission d'intérêt général.

■ **Recevoir 400€ pour financer :**

- **mobilité** : financer une partie du permis de conduire, du Pass Navigo et de la carte Imagine'R...

- **études et formation** : financer les frais d'inscription, les fournitures nécessaires à la formation, le BAFA.

- **logement** : financer des frais liés à l'emménagement et à l'installation (caution, achat de mobilier et électroménager,...) ou loyer étudiant.

- **santé** : financer le coût de la protection sociale étudiante ou des frais de santé non remboursés ou peu remboursés.

■ Qui peut en bénéficier ?

Pour l'obtenir, il faut :

- résider en Essonne depuis au moins 6 mois,
- obligatoirement assumer un reste à charge de 10 % du montant du projet déposé,
- avoir un compte bancaire ou postal nominatif (hors livret A),
- justifier de la réalisation de 40 heures d'engagement ou 35 heures dans le cas de l'obtention du Certificat Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1, valable 3 ans).

■ Les offres

Des offres sont proposées par les associations et collectivités essoniennes et consultables sur : <https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/plateforme-de-lengagement-citoyen/>

Ou adressez-vous directement aux associations de votre choix pour leur proposer vos talents.

■ Votre mairie a besoin de vous !

Si vous souhaitez animer les temps périscolaires, aider aux repas, surveiller les récréations du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin,

l'équipe périscolaire peut vous accueillir dans le cadre de votre mission Tremplin Citoyen.

Déposez votre CV et lettre de motivation en mairie et préparez-vous à passer un entretien avec le responsable périscolaire.

■ Comment s'inscrire ?

1/ Imprimer le dossier de candidature sur :

<https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/jeunesse-tremplin-citoyen/le-tremplin-citoyen>

2/ Le remplir et joindre les justificatifs demandés.

3/ Envoyer le tout

- par courrier :

Conseil départemental de l'Essonne
Service Jeunesse
Tremplin Citoyen
Boulevard de France
91012 Evry cedex

- ou par email :
service-jeunesse@cd-essonne.fr

■ Plus d'infos

Le Service départemental Jeunesse est à votre disposition :

Sabryna Torres : 01 60 91 93 65

Véronique Verdier : 01 60 91 93 54

Larissa Inabo : 01 60 91 95 03

Emma Werfeli.



Recensement citoyen à 16 ans

Pour les Journées Défense et Citoyenneté (JDC)

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser.

■ Qui est concerné ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

■ Où faire son recensement ?

Vous devez le faire à la mairie de Gometz la Ville si vous résidez dans notre commune, ou au consulat, si vous résidez à l'étranger.

■ Quelles pièces apporter ?

Munissez-vous des documents suivants :

- Un justificatif d'identité :
- Carte nationale d'identité française en cours de validité, ou
- Passeport en cours de validité
- Le livret de famille
- Une carte d'invalidité dans le cas où vous voudriez être exempté de participation à la journée défense et citoyenneté.

■ Rappel des horaires d'ouverture de votre mairie

Mardi : 15h à 17h

Mercredi : 15h à 17h

Jeudi : 16h à 19h

Vendredi : 15h à 17h

Samedi matin : 9h à 12h

■ Pourquoi est-ce important ?

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une « Attestation de recensement » à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Votre recensement permet de vous enregistrer et recevoir ainsi votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Les données issues du recensement faciliteront également votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

■ Quel est le but de la JDC ?

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour

que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

■ Plus d'infos ?

Connectez-vous sur le site www.defense.gouv.fr/jdc

Téléchargez l'application « Ma JDC Mobile » directement sur votre mobile (Android ou iPhone).

Estelle Guyot.

Source : www.interieur.gouv.fr



INFORMATIONS SUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2022

Élections Présidentielles

Les dimanches 10 et 24 avril prochain, mobilisez-vous pour les élections !

L'élection présidentielle française de 2022, douzième élection présidentielle de la Ve République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le président de la République pour un mandat de cinq ans. Cette élection se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022, sauf décès ou démission du président en exercice, Emmanuel Macron. Si aucun candidat ne remporte la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour aura lieu entre les deux premiers candidats deux semaines plus tard.

■ Comment s'organisent ces élections ?

■ Conditions de vote

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles, il faut :

- avoir la nationalité française ;
- être âgé de 18 ans ;
- jouir de ses droits civiques et politiques ;
- être inscrit sur une liste électorale communale.

■ Documents nécessaires

Pour pouvoir voter, il faut se présenter à son bureau de vote avec un justificatif d'identité.

Sont valables : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de l'électeur figure sur ces titres. La carte électorale n'est pas obligatoire. Il est donc possible de voter même en cas de carte électorale perdue.

Estelle Guyot.

Et en juin les élections législatives

Les élections législatives 2022 sont fixées le dimanche 12 juin pour le 1^{er} tour et le dimanche 19 juin pour le second tour.

■ Les déclarés au 09/01/2022

Candidat (nom et âge Note 1) et parti politique	Principale(s) fonction(s) politique(s) lors de la campagne	Commentaires
Nathalie Arthaud (52 ans) Lutte ouvrière	Porte-parole de Lutte ouvrière (depuis 2008)	Porte-parole de Lutte ouvrière depuis 2008, elle est la candidate de ce parti en 2012 et en 2017. LO décide de sa candidature à son 50 ^e congrès, en décembre 2020, afin d'y assurer la présence du courant communiste révolutionnaire à cette élection. ²¹ Elle annonce sa candidature le 26 septembre 2021 ²² .
François Asselineau (64 ans) Union populaire républicaine	Président de l'Union populaire républicaine (depuis 2007)	Il est le fondateur de l'Union populaire républicaine en 2007, il échoue à se présenter à l'élection présidentielle de 2012, puis obtient 0,92 % des suffrages exprimés à celle de 2017. Il annonce sa candidature le 4 avril 2019 ^{23,24} .
Nicolas Dupont-Aignan (61 ans) Debout la France	Président de Debout la France (depuis 2008) Député de l'Essonne (depuis 1997)	Ancien maire d'Yerres et député de l'Essonne, il est président de Debout la France. Il se présente aux élections présidentielles de 2012 et 2017, lors desquelles il obtient respectivement 1,79 % et 4,70 % des voix, s'alliant à Marine Le Pen pour le second tour en 2017. Il annonce une troisième candidature le 26 septembre 2020 ^{25,26} .
Anne Hidalgo (52 ans) Parti socialiste	Vice-présidente de la métropole du Grand Paris (depuis 2016) Maire de Paris (depuis 2014)	Elle annonce sa candidature le 12 septembre 2021 ²⁷ , puis est désignée par les adhérents socialistes le 14 octobre suivant ²⁸ .
Yannick Jadot (54 ans) Europe Ecologie Les Verts	Député européen (depuis 2009)	Après avoir remporté la primaire écologiste de 2016 face à Michèle Rivioli en vue de l'élection présidentielle de 2017, il se retire finalement pour soutenir le candidat socialiste Benoît Hamon ³¹ . Candidat à la primaire présidentielle de l'écologie en septembre 2021, il l'emporte de Justesse au second tour face à Sandrine Rousseau ³² .
Jean Lassalle (66 ans) Résistons	Président de Résistons (depuis 2016) Député des Pyrénées-Atlantiques (depuis 2002)	Membre du Mouvement démocrate, il prend des distances avec François Bayrou sur fond de désaccord stratégique et quitte le parti en 2016. Il est connu pour sa marche à travers la France en 2012 ³³ . Candidat en 2017 ayant obtenu 1,21 % au premier tour, il officialise sa nouvelle candidature le 16 mars 2021 ³⁴ .
Marine Le Pen (53 ans) Rassemblement national	Députée du Pas-de-Calais (depuis 2017) Conseillère départementale du Pas-de-Calais (depuis 2021)	Elue présidente du Front national en 2011, elle en est déjà la candidate en 2012 et en 2017, où elle termine en troisième puis deuxième position, étant battue par Emmanuel Macron au second tour de cette dernière élection. Elle annonce sa candidature à la présidence lors d'une conférence de presse le 16 janvier 2020 ³⁵ .
Jean-Luc Mélenchon (70 ans) La France insoumise	Député des Bouches-du-Rhône (depuis 2017)	Déjà candidat aux élections de 2012 et 2017, il propose sa candidature le 8 novembre 2020, sollicitant une « investiture populaire » de 150 000 personnes pour valider sa candidature, ce qu'il obtient rapidement ^{36,37} .
Arnaud Montebourg (59 ans) L'Engagement	Aucune	la présidence de François Hollande, candidat aux primaires présidentielles socialistes de 2011 et 2017, il quitte le Parti socialiste en 2012 et annonce sa candidature le 4 septembre 2021 ³⁸ . Le Mouvement républicain et citoyen et la Gauche républicaine et sociale le soutiennent ³⁹ .
Valérie Pécresse (54 ans) Soyons libres - Les Républicains	Présidente du conseil régional d'Ile-de-France (depuis 2015) Présidente de Soyons libres (depuis 2011)	Ministre de l'Enseignement supérieur puis ministre du Budget sous la présidence de Nicolas Sarkozy, elle devient présidente de la région Ile-de-France en 2015 et annonce sa candidature le 22 juillet 2021 à la primaire de la droite ⁴⁰ . Elle remporte le congrès des Républicains le 4 décembre 2022 ⁴¹ .
Philippe Poutou (55 ans) Nouveau Parti anticapitaliste	Conseiller municipal de Bordeaux (depuis 2020)	Ancien syndicaliste à Fusine Ford de Bordeaux, il est candidat du Nouveau Parti anticapitaliste aux élections présidentielles de 2012 (1,15 % des suffrages exprimés) et de 2017 (1,09 %). Il est investi par son parti en vue du scrutin de 2022 ⁴² .
Fabien Roussel (52 ans) Parti communiste français	Secrétaire national du Parti communiste français (depuis 2018) Député du Nord (depuis 2017)	Député de la 20 ^e circonscription du Nord depuis 2017, il devient secrétaire national du Parti communiste français en 2018. Il annonce sa candidature le 26 novembre 2020 ⁴³ . Les militants du parti confirment leur soutien à sa candidature lors d'une consultation interne en mai 2021 ⁴⁴ .
Antoine Wackier (73 ans) Mouvement écologiste indépendant	Conseiller municipal de Fulleren (depuis 2001) Président du Mouvement écologiste indépendant (depuis 1994)	Il est le candidat des Verts à l'élection présidentielle de 1988 (3,78 %) avant de fonder le Mouvement écologiste indépendant en 1994, qu'il préside depuis. Il tente de se présenter aux élections de 1995 et 2002, sans parvenir à réunir suffisamment de parrainages. Il annonce sa candidature le 15 septembre 2021 ⁴⁵ .
Eric Zemmour (63 ans) Reconquête	Président de Reconquête (depuis 2021)	Journaliste et écrivain, il annonce sa candidature le 30 novembre 2021 ^{46,47} . Jean-Frédéric Poisson, président de VIA, la voix du peuple, se désiste alors en sa faveur ⁴⁸ . Jacqueline Mouraud, ex-figure des Gilets Jaunes, fait de même ⁴⁹ .



Établissez vite une procuration

Si vous êtes absent le jour des élections

Vous souhaitez voter mais vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote en vue des élections présidentielles d'avril et/ou des élections législatives de juin ? Pas de panique, il existe le vote par procuration. Seule contrainte, la personne qui votera à votre place doit être inscrite dans la même commune que vous et devra voter selon vos consignes. Chaque électeur peut recevoir 2 procurations pour chaque élection. Pour faire votre procuration, munissez-vous d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) et des coordonnées de la personne (mandataire) qui votera à votre place. Surtout, prévenez la personne que vous avez désignée comme mandataire car aucun envoi n'est effectué.

■ 2 choix pour faire votre procuration :

- rendez-vous sur :
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>
pour effectuer votre procuration en ligne en toute simplicité puis validez votre identité en vous rendant au commissariat de police ou à la gendarmerie,
- complétez le document ci-contre qu'il faudra remettre au plus vite en gendarmerie ou dans un commissariat de police.

Estelle Guyot.

RÉCÉPISSÉ À REMETTRE AU MANDANT (demandeur)

cerfa
N° 14952*02 (D)

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

▼ (cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration ou les cases 2 et 1 pour résilier une procuration et en établir une nouvelle)

1. A donné procuration à :

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

pour l'élection _____ du _____ type d'élection _____ date du premier tour _____

pour le premier tour seulement
 pour le second tour seulement
 pour les deux tours } (ne cocher qu'une seule case)

jusqu'au* : _____

2. A résilié une procuration.

Date : _____ Heure : _____ h _____

Devant : _____ Lieu : _____

Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration :

* La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou postes consulaires pour les Français établis à l'étranger.



BIEN CONNAÎTRE LES RÈGLES D' URBANISME AVANT DE FAIRE VOS TRAVAUX

Règles d'urbanisme

Ce que vous devez savoir

▪ Quel dossier pour mon projet ?

Votre projet est soumis à permis de construire (PC) si :

- Vous construisez un bâtiment de plus de 20 m²
- Vous changez la destination d'un bâtiment et y réalisez des travaux affectant les façades ou les structures porteuses.

Toutefois, pour les travaux d'extension des constructions existantes, le seuil des 20 m² précités est relevé à 40 m² (hors secteurs sauvegardés) lorsque :

- le terrain est situé en zone urbaine
- l'ensemble de la construction (existant + extension) ne dépasse pas 170 m²

▪ Quelques exemples

- Vous construisez une maison d'habitation -> permis de construire (cerfa 13406*03)

- Vous installez une véranda ou ajoutez un garage à votre construction ou souhaitez édifier un abri de jardin

- 1/ Superficie supérieure à 20 m² -> permis de construire (cerfa 13406*03)
- 2/ Superficie inférieure à 20 m² -> déclaration préalable (cerfa 13404*03 ou 13703*03)

▪ Vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison

- 1/ Pose d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)
- 2/ Ravalement de façade -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)
- 3/ Création d'une ouverture dans un mur -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)
- 4/ Pose de panneaux solaires ou photovoltaïques et de climatiseurs -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

- 5/ Transformation d'un garage en chambre d'habitation -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

▪ Vous voulez construire un mur ou une clôture

- 1/ Mur de soutènement -> pas de formalité
- 2/ Clôtures -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

▪ Vous voulez effectuer une démolition

- 1/ Dans le cadre d'un projet de construction -> votre permis de construire ou votre déclaration préalable peut valoir permis de démolir.
- 2/ En dehors de tout projet de construction -> permis de démolir pour toutes les communes ayant institué un contrôle des démolitions

(cerfa 13405*03)

▪ Vous voulez installer une piscine

- Piscine gonflable

- 1/ Moins de 10 m² -> pas de formalité
- 2/ Plus de 10 m² et pour une durée de moins de 3 mois -> pas de formalité
- 3/ Plus de 10 m² et pour une durée de plus de 3 mois -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

- Piscine fixe (plus de 10 m² et moins de 100 m²)

- 1/ Elle n'a pas de couverture -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)
- 2/ Elle dispose d'une couverture de protection solaire ou de sécurité -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)
- 3/ Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au dessus du niveau de l'eau -> permis de construire (cerfa 13406*03).

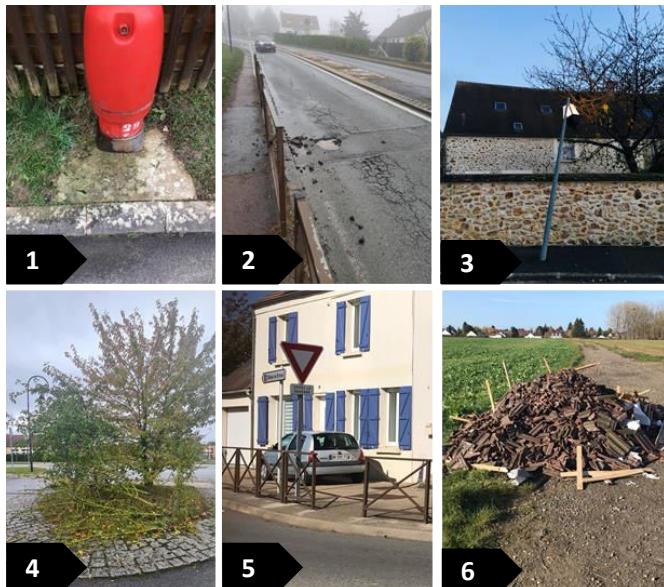
Les travaux ne pourront être entrepris qu'après accord écrit de la Mairie.

Si vous ne déclarez pas vos travaux assujettis aux règles d'urbanisme de la commune, vous êtes passible de poursuites et de destruction des travaux effectués.

Gometz notre village

Continuez à nous aider par vos signalements

Le bien vivre dans notre village est notre moteur et vous êtes maintenant très nombreux à effectuer des signalements via l'application Gometz la Ville :



voierie (photo 2), éclairage (photo 3), espaces verts (photo 4), propreté de la ville, fuites d'eau (photo 1), stationnements gênants (photo 5), dépôts sauvages (photo 6)... autant de sujets qui nous concernent toutes et tous et qu'il faut régler. Aussitôt que nous en prenons connaissance, nous mettons tout en œuvre pour y remédier au plus vite.

Merci à tous ceux qui, par leurs observations dans la commune et nous ont relayé tous ces problèmes à gérer sur l'application, qui nous ont permis de réagir rapidement.

Si vous n'avez pas encore installé notre application :

- Sur un mobile Android, flashez ce code :



- Sur un mobile Iphone, flashez ce code :



Les 14 élus de la majorité municipale : Edwige Huot-Marchand, Estelle Guyot, Magdi Taghian, Witold Gorski, Cécile Mounolou, Nelson Segundo, Pierre-Yves Nizou, Christian Lerebour, Emma Werfeli, Myriam Girard, Alexia Beaufils, Bernard Lloret, Sonia Pialat, Eric Bussière.

le gometzien N°46 – Hiver 2021/2022

Autrement et Ensemble

Protégeons la petite faune

Les crapauds, sortant des terres, des bois, se trouvent fort dépourvus lorsque l'auto fut venue : pas de passage piéton pour protéger grenouille ou crapaud de la route meurtrière !

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels..., le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. » Art. L142-1 du Code de l'urbanisme

Ainsi, Il suffit juste de réfléchir et d'agir pour la création de passages à petites faune sous les routes pour éviter aux batraciens de se faire écraser par les automobilistes ou de créer des petites ouvertures.

Pourquoi mettre en place cette pratique ?

Les batraciens (grenouilles, crapauds, tritons...) sortent des bois au printemps pour se retrouver dans les mares et les étangs et pour faire plein de petits têtards !

Dans ce cas, les batraciens empruntent toujours les mêmes routes : une prairie, une haie, ... Ils n'ont souvent pas trop le choix car il faut se faufiler entre les maisons, les murs de grande longueur sans ouverture pour le passage de la petite faune ou des clôtures inaccessibles ! On appelle ces points de passages des corridors biologiques. Si ces corridors croisent une route, alors bien souvent les crapauds audacieux finissent sous la roue d'une voiture avec leur progéniture. Les batraciens sont des espèces menacées et protégées par la loi. Ils sont les habitants des zones humides, grands lieux de biodiversité. D'autre part, ils jouent un rôle important dans le cycle de la vie. Qui dit manque de crapaud, dit davantage de moustiques, par exemple !

Quelles étapes et quels moyens ?

Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en place de cette action :

- Réaliser des études pour connaître les points stratégiques de traversée de la route (mise en place de filets ; comptage...).

- Construire des passages aux endroits repérés.

- Bloquer la traversée de la route de la petite faune et l'orienter vers les passages aménagés (mise en place de filets de petite taille pour ne pas bloquer les grands animaux)

Il est possible de demander des conseils auprès de l'association ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) BP 505 - 26401 Crest cedex, France Danièle Claerhout.



BÂTIMENTS COMMUNAUX



Travaux réalisés

Dans le village

▪ Contrat rural

Les travaux du contrat rural sont presque terminés ! Rendez-vous prochainement pour les inaugurations !

Aménagement du sous-sol du restaurant scolaire en salle polyvalente de 110m² utiles.

Création d'une issue de secours sur le côté de l'Eglise et installation de toilettes publiques.

Agrandissement de la cuisine du foyer rural et aménagement avec du matériel professionnel.



Sous-sol du restaurant scolaire



Cuisine du Foyer rural

▪ Equipements sportifs



Démoussage des terrains de tennis



Installation de buts de hand

▪ Ecole

Suppression des fontaines à eau. Les enfants ont désormais la possibilité de remplir leurs gourdes d'eau fraîche au robinet.

Bernard Lloret.



Travaux réalisés

Dans le village

▪ Mairie

Suite à l'obtention de la subvention au budget participatif Ecologique de la Région Île-de-France, les travaux de réfection des fenêtres de la mairie ont eu lieu.



Fenêtres de la mairie

▪ Cimetière

Entretien de la tombe de M. Testel incombant à la commune en contrepartie du legs de sa propriété de Beaudreville.



Tombe Testel

▪ CV1 – Les Hameaux

Réparation du réseau de distribution d'eau par SUEZ.



▪ Route de Roussigny

Un nouveau dépôt sauvage emmené à la déchetterie par les Services Techniques.



▪ Route de Chartres

Réfection d'une chambre de tirage par Orange.



▪ Côte de la Gruerie

Remise en état d'une partie des trottoirs détériorés par ENEDIS lors de travaux.



Bernard Lloret.



Travaux en cours

Le long de la Véloscénie

▪ Réfection des canalisations d'eaux usées

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) vient de démarrer de lourds mais nécessaires travaux pour remplacer les canalisations d'eaux usées vieillissantes le long de la Voie Verte. Nous entrons dans la phase 3 de ces travaux :

Phase 3 : Janvier - Février 2021

- Fermeture du parking de l'école aux voitures : l'arrivée des piétons se fera toujours par la rue de Janvry. Les voitures devront stationner Place du Foyer rural ou parking du cimetière. Le parking des enseignantes et du personnel de l'école sera fermé. Aucune voiture, en dehors de celles du personnel de l'école, ne pourra utiliser le parking extérieur.

- Sécurisation des passages piétons

- Du stade à l'entrée du parking personnel de l'école => travaux d'enfouissement des canalisations
- De l'entrée du parking personnel de l'école à la route de Janvry => travaux d'enfouissement des canalisations



Dans le village

▪ Lotissement La Peupleraie

Le lotissement La Peupleraie est en cours de construction sur la route de Beaudreville.

Il comprendra 16 logements plus un lot de 5 maisons qui abriteront des logements sociaux.

Les premières maisons vont bientôt sortir de terre !



Bernard Lloret.



LED : UNE MEILLEURE GESTION DE L' ÉCLAIRAGE

Photo : Eric Bussière

Travaux à venir

Centre Village

▪ Passage en LED de 6 quartiers

Suite à l'attribution de la subvention au Budget Participatif Ecologique de la Région, les travaux de modernisation de l'éclairage public vont pouvoir démarrer.

6 quartiers de notre ville sont concernés (La Vigne à Perron, allée de la Pépinière, allée de la Boulaye, allée du Verger, allée du Lavoir, Saint Germain) soit 87 luminaires, correspondant à la 4^{ème} et dernière tranche du programme pluriannuel de passage en LED de la commune.

Le but est d'améliorer l'efficacité de l'éclairage pour les riverains tout en diminuant de 70% la consommation d'électricité.

Travaux prévus en début d'année 2022.



La Roue du Levain

Pains aux blés anciens – épicerie paysanne aux Taillis Bourdrie



▪ Sylvain, les mains dans le pétrin

Après une dizaine d'années comme salarié dans le domaine de la fabrication de composants électroniques, il se passionne en 2020 pour le monde du pain. Les farines envahissent sa cuisine et son four ne cesse de chauffer. Après différents stages chez des "maîtres à penser" dans la fabrication du pain et la connaissance des blés anciens, il crée une petite structure artisanale proche des gens. Le sens de sa démarche est simple : montrer que l'on peut se nourrir sainement en respectant l'écosystème dont nous faisons partie pour assurer sa pérennité, retrouver le plaisir de manger du pain tout en faisant du bien à sa santé, valoriser le travail des producteurs et l'éthique qu'ils mettent dans leur fabrication, dans le respect de la nature et du consommateur.



▪ Le concept

- Fabriquer à la main des pains au levain naturel uniquement à partir de farines biologiques issues de variétés anciennes de blés non hybridées en laboratoire, les cuire dans un four alimenté au bois afin d'en garder le goût ancestral pour la santé et le goût,
- Proposer en complément des produits bio pour accompagner le pain : vins, bières, miels, confitures,
- S'approvisionner en direct auprès des producteurs, paysans-meuniers et artisans, de préférence localement,
- Fabriquer du pain uniquement à la commande pour produire seulement ce qui sera mangé et vous assurer d'avoir votre pain,
- Livrer en vélo cargo directement chez vous (Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Les Molières) ou vous accueillir dans son atelier pour récupérer votre pain,
- Faire de l'atelier un lieu ouvert à tous, de partage et de discussions autour du pain et du bien manger.

▪ Le fonctionnement

Sylvain propose plusieurs variétés de pains selon les farines (Blé de Pays de la Brie, Blé du Redon, Barbu du Roussillon, Petit Epeautre de Haute-Provence, Seigle du Berry ...). Le terroir conditionnant les arômes, le goût et la texture des pains, il veut que ses pains soient une invitation à un voyage gustatif à travers la France. Pour le sucré salé, les vins et bières, sa sélection change selon les saisons et ses rencontres mais en privilégiant les productions locales et cohérentes. La fabrication se fait uniquement sur commande pour produire seulement ce qui sera mangé et vous assurer d'avoir votre pain.

▪ Commander

Rendez-vous sur www.larouedulevain.fr ou contactez Sylvain au 06 67 15 98 02

La Roue du Levain - Les Taillis Bourdrie - 91400 Gometz-la-Ville

Paiements : espèces et carte bancaire.

Estelle Guyot.

Micro-crèche de l'Yvette

Domaine de Montvoisin



■ Qu'est-ce qu'une micro-crèche ?

Une micro-crèche est une structure d'accueil de 12 places pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans évoluant dans un espace commun pour favoriser l'éveil, la socialisation et la bienveillance entre les enfants.

Les micro crèches sont soumises aux mêmes règles que les établissements d'accueil collectif classiques, avec des locaux répondant aux normes de sécurité et des aménagements mis en place pour favoriser l'éveil et la sécurité des enfants.

■ L'approche des Crèches de l'Yvette

- Un accueil collectif à taille humaine dans un environnement aménagé sur mesure pour garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants dans un esprit de partage entre les équipes et les parents.
- Chaque enfant est considéré individuellement, dans le respect de son rythme et sa personnalité dans le cadre d'un projet pédagogique basé sur la nature pour prendre le temps, s'émerveiller, expérimenter et comprendre.
- Les parents qui le souhaitent peuvent participer activement à la vie de nos micro-crèches et partager des moments privilégiés avec les enfants autour d'activités choisies ou animées par eux-mêmes.
- La crèche propose un accueil régulier de 1 à 5 jours ainsi que des accueils occasionnels.
- Les frais d'accueil sont calculés en fonction des revenus du foyer et du nombre d'enfants à charge. Les familles bénéficient du Complément de libre choix du Mode de Garde et du crédit d'impôt.

■ Où et quand sera-t-elle ouverte ?

La crèche va s'implanter au 65 Domaine de Montvoisin à Gometz la Ville. Elle sera ouverte à partir de février 2022.

■ Nous contacter

Préinscription en ligne sur notre site www.crechesdelyvette.fr

Estelle Guyot.



La bonne Z'uite

Huîtres – Crustacés – Poissons : LA BONNE Z'UITE Royan



Comme l'année dernière, Fabien Nebout, pêcheur/ostréiculteur installé à Royan, vous fait partager ses produits directement pêchés à La Tremblade, petite commune à quelques kilomètres de Marennes.

Installé tous les vendredis devant la boulangerie Le Moulin de Gometz de 16h30 à 19h30 jusqu'à fin mars/début avril, il vous propose :

■ **Huîtres Marennes d'Oléron** : élevées sur le littoral atlantique français, mises en claires dans le bassin de Marennes Oléron, exclusivement conditionnées par des exploitations du bassin de Marennes Oléron et certifiées par un Organisme Certificateur indépendant et contrôlées par le Service Qualité et un Organisme Certificateur.

- N° 1 à 11,50€ la douzaine
- N° 2 à 10,50€ la douzaine
- N° 3 à 9,50€ la douzaine
- N° 4 à 8,50€ la douzaine
- N° 1 Spéciale à 14,00€ la douzaine
- N° 2 Spéciale à 13,00€ la douzaine
- N° 3 Spéciale à 12,00€ la douzaine
- Huître de Noël Excellence à 18,00€ la douzaine

■ **Crevettes cuites :**

- Crevettes sauvages à 6,90€/100g
- Crevettes BIO de Madagascar à 4,50€/100g
- Crevettes roses à 2,80€/100g
- Crevettes grises à 4,90€/100g

■ **Bulots cuits** : natures, à la provençale ou épicés : 1,90€/100g

■ **Langoustines cuites** : 3,90€/100g

■ **Saint Jacques** : 8,90€/100g

■ **Saumon fumé** : 6€/100g

■ **Chiffonnade de saumon fumé mariné maison** : 4,90€/100g

■ **Anchois** : ail/persil, à la provençale ou à l'oriental épicés : 3,90€/100g

■ **Harengs à l'huile** : 26,90€/kg

■ **Soupe de poissons** : 9,90€ la bouteille de 800g

■ Contact

Fabien Nebout 06.30.99.44.05

Si vous voulez une commande spéciale, contactez-le le lundi afin de vous garantir vos produits le vendredi à récupérer le vendredi entre 16h30 et 19h30 devant la boulangerie Le Moulin de Gometz !

Paiements : espèces, chèque et carte bancaire.

Estelle Guyot.

Le croissant médaille d'argent de l'Essonne est à Gometz



2^{ème} place pour notre boulanger Le Moulin de Gometz !

Les résultats du quatrième concours du meilleur croissant au beurre de l'Essonne 2021 a eu lieu à Marcoussis et notre boulanger Frédéric Dias, a reçu le 2^{ème} prix dans la catégorie employeur pour Le Moulin de Gometz.

Bravo pour cette nouvelle distinction après les 4 papilles d'or obtenues en 2018 pour l'ensemble de son travail et les 2 papilles d'or en 2019 pour la pâtisserie.

C'est une fierté pour la commune et une consécration pour notre boulanger !

Estelle Guyot.



Frédéric Dias : 2^{ème} à droite

Bravo au Panier Frais de Gometz récompensé aux Papilles d'Or



Le Panier Frais de Gometz

Christophe FORGIT

3 espace des 3 Quartiers
91400 GOMETZ LA VILLE



01 77 06 59 32

06 50 62 78 34



Horaires d'ouverture

Lundi	-Fermé
Mardi	-09h00-20h00
Mercredi	-09h00-20h00
Jeudi	-09h00-20h00
Vendredi	-09h00-20h00
Samedi	-09h00-20h00
Dimanche	-09h00-14h00

Cette année, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne a récompensé Le Panier Frais de Gometz, du label « Papille d'Or 2 papilles ».

Nos chaleureuses félicitations à Christophe FORGIT pour cette nouvelle récompense bien méritée au vu des fruits et légumes de qualité qui sont proposés dans son magasin.

Et si vous avez envie d'une échappée méditerranéenne ? Rendez-vous au généreux bar à olives (olives à la persillade, olives farcies aux poivrons, olives noires à la grecque...).

Le Panier Frais est également spécialiste de saveurs locales et bio avec des fruits et légumes de saison en direct de fermes environnantes (Gometz-la-Ville, Bouville, Pecqueuse...).

Estelle Guyot.

Papilles d' Or, comment ça marche ?

- Les Papilles d'Or est un challenge organisé depuis 21 ans par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI Essonne)
- Plusieurs catégories sont proposées : Boucherie, Boulangerie, Caviste, Charcuterie/Traiteur, Fromagerie, Pâtisserie, Poissonnerie, Primeur, Restauration gastronomique, Restauration traditionnelle, Restauration cuisine familiale, Restauration cuisine du monde, Restauration crêperie, Torréfacteur, Panier gourmand.
- Les labellisés Papilles d'Or 2021 se sont inscrits de leur propre initiative pour participer à ce concours.
- Dans un premier temps, tous les candidats inscrits sont présélectionnés selon des critères précis.
- Dans un second temps, un jury itinérant, composé de professionnels et de consommateurs pour chaque catégorie, se rend chez le candidat afin d'évaluer s'il est éligible à recevoir le label «Papilles d'Or».
- La visite sert, au regard des différents critères définis, à attribuer au candidat soit 1 papille, 2 papilles, 3 papilles ou bien 4 papilles.



L'ORGANISATION DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN POUR L'ANNÉE 2021/2022

Le groupe scolaire

en quelques chiffres

▪ Les effectifs scolaires 2021/2022

Pour cette année scolaire 2021/2022, les effectifs d'enfants scolarisés dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin sont de 150 élèves répartis dans 6 classes :

CLASSE et Institutrice	Effectif par niveau		Effectif total
PS MS Christine Chandelier Jennifer Garnier-Jasiak	PS : 8	MS : 16	24
PS GS Bernadette Gonnord Dominique Rennoux	PS : 8	GS : 15	23
CP Sylvia Boutier	CP : 22		22
CE1 Guilaine Wanlin	CE1 : 26		26
CE2 CM1 Marianne Capron	CE2 : 16	CM1 : 15	31
CM2 Séverine Gros-Quinchez Anne Caria	CM2 : 24		24

▪ Les activités périscolaires 2021/2022

La mairie propose cette année les activités périscolaires suivantes :

- multi activités,
- multi sports,
- atelier créatif – musique,
- sophrologie,
- initiation aux jeux du cirque,
- magie,
- étude surveillée (à partir du CE1).

Alexia Beaufils.



LES ENFANTS S' INVESTISSENT DANS LA VIE DU VILLAGE

Conseil Municipal des Enfants

6 enfants ont été élus le jeudi 7 octobre

▪ Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants (CME) ?

Le CME réunit les enfants Gometziens de CE2, CM1 et de CM2. Ces jeunes conseillers sont « élus » au sein même de l'école par leurs camarades. Le CME est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté.

▪ Quel rôle a le CME, quels sont ses objectifs ?

Le CME répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. Le CME donne l'occasion de répondre à un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats. Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération. De plus, le conseil municipal des enfants doit être perçu comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter. Bien entendu, le CME n'est pas là dans le but de tenir des discours politiques auprès des enfants.

▪ Un partenariat Ecole-Municipalité

Ce projet qui a pour volonté de dynamiser la vie locale ne peut se faire sans un partenariat entre l'école et la municipalité. En effet, Ecole et Mairie doivent agir comme de véritables acteurs pour œuvrer au bon fonctionnement du conseil municipal des enfants.

Aussi, ce conseil désire-t-il répondre, via son action, à l'apprentissage des valeurs de la République et sur la notion de citoyenneté, question fréquente et très actuelle à laquelle il nous faut répondre. Il est donc important qu'une communication s'effectue entre le personnel de l'école et de la mairie et que les équipes enseignantes soient pleinement associées à ce projet. Cependant, il reste primordial de continuer à distinguer les institutions que sont l'Ecole et la Mairie. Le conseil municipal des enfants est un projet porté par l'ensemble du conseil municipal de la commune.

Retrouvez le compte rendu du 1^{er} conseil municipal des enfants en page 07.





La restauration scolaire

Les obligations de la loi EGALIM et les réalisations

▪ La diversification des sources de protéines

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les collectivités sont dans l’obligation de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien dans les menus des cantines scolaires. C’est un élément de la loi EGALIM du 30 octobre 2018. Cette expérimentation est toujours en place à Gometz la Ville.

▪ L’approvisionnement

La loi EGALIM a également fixé des objectifs chiffrés d’approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective et donc a fortiori dans les cantines scolaires. Ainsi, au plus tard au 1^{er} janvier 2022, les repas servis au sein de la restauration scolaire doivent comprendre au moins 50% de produits dits « durables » (produits locaux, circuits courts, labellisés,...) dont une part minimale de 20% de produits issus de l’agriculture biologique ou en reconversion.

Les menus du restaurant scolaire de notre commune comprennent systématiquement :

- 2 éléments issus de l’agriculture biologique par semaine;
- Du pain livré chaque matin par la boulangerie Le Moulin de Gometz;
- Des filières courtes d’approvisionnement en produits frais (200 kms maximum);
- Instauration des « Semaines du Goût » : par exemple, semaine des herbes aromatiques.

▪ L’information des convives

Les menus sont consultables sur le site Internet de la mairie ainsi que sur le panneau d’affichage devant l’école.

▪ Les actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis le mois de juin 2021, nous testons à l’école le menu à 4 composantes au lieu de 5 composantes.

L’idée : réduire le gaspillage alimentaire, objectif de la loi EGALIM.

Pour mesurer l’efficacité de cette mesure, nous avons pesé les déchets de la cantine avant et après la mise en place du menu à 4 composantes. Ainsi le gaspillage alimentaire est passé d’entre 8kg et 20 kg par jour en début d’année avec un menu à 5 composantes à entre 0kg et 7kg sur le mois d’octobre avec un menu à 4 composantes.

▪ La réduction du plastique

La loi EGALIM met l’accent sur la lutte contre le plastique à usage unique dans les restaurants scolaires.

Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, l’utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique sera interdite.

La commune a décidé de mettre en place cette obligation dès la rentrée de septembre 2021 en remplaçant tous les contenants mentionnés par des contenants biodégradables et en prenant en charge le surcoût engendré Jusqu’à l’application de la loi en 2025. C’est un surcoût de plus de 2300€ par an ainsi financé par la commune.

Alexia Beaufils



THÈME PÉRISCOLAIRE = FORT BOYARD

Périscolaire - Equipe et Activités

Un périscolaire engagé !

Pour cette année 2021/2022, l'équipe périscolaire se renouvelle. Entre nouvelles têtes et nouveaux projets, les enfants de l'école de l'Ingénieur Jean Bertin n'auront pas le temps de s'ennuyer.

▪ L'équipe

Trois nouvelles personnes ont fait leur entrée cette année au sein de l'équipe périscolaire.

Chloé et Romain ont été recrutés en tant que Services Civiques et Sandrine en tant qu'employée.



▪ Le thème périscolaire

Le thème périscolaire de l'année est « Fort Boyard ».

Les enfants gagnent des points en participant à des activités, des jeux, des actions spéciales ou des bonnes actions. Ils peuvent également perdre des points à cause de mauvaises actions.

Le jeu se déroule par classe. La classe ayant obtenu le plus de points est récompensée à chaque fin de période par une petite surprise.

Comme dans Fort Boyard, chaque classe a choisi de représenter symboliquement une association :

- Les CP représentent l'association Seconde Chance, portail de l'adoption d'animaux de compagnie en France;
- Les CE1 représentent la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO);
- Les CE2-CM1 représentent l'association Un Petit Bagage d'Amour, qui aide les femmes vivant en situation de précarité à accueillir leur bébé dans la dignité;
- Les CM2 représentent Maud Fontenoy Fondation (MFF) qui œuvre pour la préservation des océans. Les CM2 pourront éventuellement participer à un concours national pour la sensibilisation à cette association.

▪ Les autres activités

Chloé, future entraîneuse de Gymnastique Rythmique au niveau Olympique, propose de l'initiation à la gymnastique et à la gymnastique rythmique.

Romain (le nouveau) profite de l'engouement pour le ping pong pour faire des tournois tous les mardis midi.

Romain (le moins nouveau) a de multiples projets pour les enfants qui verront le jour au fur et à mesure du temps (journal de l'école, projet « jeu de rôle », projet théâtre, projet « débat »,....).



Nouveaux équipements !

Informatique et loisirs

▪ Les équipements informatiques

La commune a bénéficié de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques ».

L'ambition de cet appel à projet, est d'accompagner l'école dans la mise en œuvre de son projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale.

Les salles de classe ont ainsi pu s'équiper de :

- 2 classes mobiles type Chromebook / écran tactile /stylus;
- 2 nouveaux vidéoprojecteurs;
- 1 caisson de chargement;

Ainsi, 50% du montant des équipements a pu être pris en charge par le ministère.

En outre, 2 tableaux numériques ont été remplacés et installés par M. Philippe GUILLOT que la municipalité remercie chaleureusement pour son aide technique précieuse !

▪ Les équipements de loisirs

En fin d'année scolaire dernière, la Caisse des Écoles a décidé de financer de nouveaux équipements pour les enfants au sein de l'école.

Les élémentaires peuvent profiter depuis la rentrée d'une nouvelle table de ping-pong et se rencontrent en tournoi tous les mardis midi autour de Romain.

Du côté des maternelles, une tour de motricité leur permet de développer leur aisance pour sauter et grimper comme des grands.

▪ La Ludimalle

L'équipe enseignante a souhaité mettre en place « La Ludimalle », concept déposé et testé dans des écoles de l'agglomération lyonnaise. L'objectif est de permettre à chaque enfant de profiter pleinement de ses temps de récréation. Il s'agit de mettre à disposition des élèves des objets en libre accès qui leur permettront de développer leur imagination mais également la coopération.

La coopérative scolaire va permettre d'acheter les 2 malles nécessaires au stockage des objets.

L'école fait appel à tous afin de collecter des objets recyclés qui ne sont plus utilisés à la maison et qui ne sont pas dangereux. Pneus, casseroles, cuillères et autres téléphones sont tous les bienvenus pour remplir les malles !

Alexia Beaufils





HALLOWEEN ENFIN EN PRÉSENTIEL !

Caisse des Écoles

Animations prévues pour 2021/2022

▪ Quel est son rôle ?

Voir page suivante.

▪ Les membres du nouveau bureau

Le bureau est composé de 8 membres parents :

Mme Alalinarde Céline (CE1),

Mme Gourdin Marjorie (MS),

Mme Jutier Ludylvine (CM2),

Mme Miquel Julie (CP/CM1),

Mme Molina Laëtitia (CP),

Mme Poidevin Virginie (CE1),

Mme Pringot Magali (CP),

Mme Tran Quoc Laurence (CM1)

Ces parents bénévoles sont accompagnés par des membres élus du conseil municipal de Gometz la Ville :

Mme Huot Marchand Edwige

Mme Mounolou Cécile

M. Gorski Witold

Mme Werfeli Emma

Mme Pialat Sonia

Mme Beaufils Alexia

▪ Le programme des animations

au profit de la Caisse des Ecoles

▪ Novembre 2021 : victoire ! nous avons pu fêter Halloween tous ensemble au foyer rural. Nous vous remercions chaleureusement pour votre présence !

▪ Décembre 2021 : La vente de Chocolats Jeff de Bruges a rencontré un franc succès et vous a régala pour Noël. Dans l'impossibilité d'organiser une fête de Noël à cause de la dégradation de la situation sanitaire, l'équipe de la Caisse des Ecoles s'est installée devant l'école le soir des vacances scolaires pour offrir aux enfants et aux parents un moment

de convivialité autour d'un chocolat chaud et d'un verre de vin chaud, en extérieur ! Un sachet de chocolats a été offert aux enfants pour leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année ;

Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de nous réunir autour des prochains événements prévus :

- 13 février 2022 : NOUVEAU ! Loto de la Caisse des Ecoles
- 13 mars 2022 : traditionnel Carnaval dans les rues de Gometz-la-Ville (maquillage au foyer, vente de clac doigts et confettis) ;
- 18 avril 2022 : lundi de Pâques : chasse aux œufs ;
- 1^{er} mai 2022 : vente de muguet (devant la mairie, devant le Moulin de Gometz et en porte à porte) ;
- Juin 2022 : fête du village, fête de l'école ;
- Et de nombreuses autres animations au cours de l'année du type vente de chocolats de Pâques, vente d'objets personnalisés avec les dessins des enfants, bulbes de printemps...

▪ Nous contacter

Nous restons à votre disposition pour toute idée ou demande d'information, vous pouvez nous écrire par mail : cdegometz@gmail.com

L'équipe de la Caisse des Ecoles.



ANIMATIONS CAISSE DES ECOLES



Appel à souscription

Les enfants ont besoin de vos dons !

▪ Qu'est ce que la Caisse des Ecoles ?

La Caisse des Ecoles (CDE) est une association composée de parents bénévoles qui a pour objectif de récolter des fonds afin de financer intégralement les sorties et spectacles pour les enfants scolarisés à l'école de l'Ingénieur Jean Bertin.

Elle a également pour rôle de proposer différentes animations pour les enfants au cours de l'année, ainsi que d'organiser et financer la fête de l'école.

La Caisse des Ecoles est indépendante de la coopérative scolaire dont la vocation est essentiellement l'achat de matériel pour la classe.

▪ Pourquoi contribuer ?

L'année passée, la Caisse des Ecoles a permis le financement des animations/activités suivantes :

- Fournitures scolaires avec Rentrée Discount;
- Kit créatif d'Halloween à réaliser à la maison;
- Calendrier de l'avent offert aux enfants avec une activité par semaine;
- Opérations avec la société Initiatives : vente de bouteilles personnalisées avec les dessins des enfants, vente de chocolats pour Noël et Pâques et vente de bulbes de printemps ;

- Activité Escape Game et un livre offert pour chaque enfant pour Noël ;
- Distribution d'un sujet en chocolat et de cadeaux pour Pâques ;
- Vente du muguet le 1er Mai devant la boulangerie Le Moulin de Gometz.
- Malgré la crise sanitaire, toutes les sorties scolaires ont pu être réalisées au mois de juin 2021.

Le budget de la Caisse des Ecoles est principalement composé des souscriptions récoltées auprès des parents des élèves de l'école, des habitants de Gometz la Ville et des entreprises du secteur. Ce financement est complété par les gains des diverses activités organisées par la Caisse des Ecoles.

Pour 2021/2022, l'équipe enseignante a programmé encore plus de belles sorties et animations éducatives pour palier le manque de l'année dernière. Celles-ci ne pourront être réalisées que grâce à votre soutien.

Nous vous remercions par avance pour votre participation !

L'équipe de la Caisse des Ecoles.

COUPON DE SOUSCRIPTION À LA CAISSE DES ÉCOLES DE GOMETZ LA VILLE – 2021/2022

M, Mme _____

OUI, je souhaite souscrire à la Caisse des Écoles pour un montant de _____ €.

je joins mon règlement par chèque à l'ordre du Trésor public*

(à déposer dans la boîte aux lettres CDE à gauche du portail des maternelles ou dans la bannette CDE en mairie)

*La Caisse des Ecoles n'a pas de compte bancaire propre mais uniquement un compte de dépôt géré par la trésorerie de Dourdan d'où l'ordre « Trésor public ».

OUI, je souhaite recevoir les informations de la Caisse des Écoles de Gometz la Ville sur la programmation des activités organisées pour les enfants.

Adresse email : _____



CFS - Tennis Club de Gometz

Venez taper la balle !

▪ Un nouvel élan !

La rentrée 2021 fut marquée par la relance de l'activité tennis du village. Le Tennis Club de Gometz la Ville, rattaché au CFS, compte aujourd'hui 60 adhérents.

17 enfants bénéficient de cours collectifs le mercredi après-midi de 15H à 17H et le samedi après-midi de 14H à 15H, encadrés par Anne-Sophie, enseignante Diplômée.



Les adhérents ont accès à l'application TEN'UP, qui permet de réserver un court depuis un smartphone ou un ordinateur.

Le club a également mis en place un partenariat avec le Tennis Club de Limours, qui permet aux adhérents de pouvoir jouer en court couvert.

▪ Des animations pour tous

Des animations sont régulièrement proposées pour tous les habitants de Gometz, adhérents ou non au Club : tournois adultes, jeux enfants, stages enfants pendant les vacances.

▪ Les Tarifs

**Tarif Adhésion (License FFT comprise) Gometziens
(hors option court couvert TC Limours)**

Adultes = 95 euros

Enfants (-18 ans) = 55 euros

Forfait famille = 175 euros

Tarif option court couvert TC Limours (accès aux courts jusqu'au 31 mars 2022)

Adultes = 60 euros

Enfants (-18 ans) = 40 euros

▪ Les partenaires

TENNIS
ACHAT

E.Leclerc
GOMETZ-LA-VILLE

▪ Nous contacter

Pour toute demande d'information ou d'inscription, vous pouvez contacter l'équipe du tennis club de Gometz par mail : tennisclubgometz.cfs@gmail.com

L'équipe du TCG :

- Arnaud DESLANDRE : Président
- Vincent BEAUFILS : Trésorier
- Jean-Michel PATRON
- Raymond PESCHEUX





LE CLUB DES SÉNIORS DE GOMETZ LA VILLE A REPRIS SES ACTIVITÉS



Le Club des Seniors

Enfin, les Séniors ont pu se retrouver !

Après quelques déboires liés au transport, un petit groupe d'entre nous a pu rendre visite à la ferme des autruches à Montmachoux où nous fûmes accueillis par la famille Robert qui nous a fait partager sa passion pour l'élevage des ratites.

En fin d'année, nous avons consacré quelques heures agréables à la préparation de la décoration du Foyer rural pour Noël.

■ Mais c'est quoi le Club des Seniors ?

- Des gouters, mais pas que....
- Des spectacles, mais pas que
- Des restos, mais pas que
- Des auberges au foyer, mais pas que ...
- Des balades, mais pas que....
- Des sorties, mais pas que
- De la déco, mais pas que....

Car aussi et surtout nous sommes un vrai de vrai réseau social, sans fake-news, ni spam, ni troll, mais de la convivialité, de la bienveillance et à l'écoute de vos idées.

Venez les partager le mardi après-midi au foyer.

A bientôt pour les gourmandises de Noël, galette, crêpes, Royal couscous, resto...

■ Contacts

Mme Patricia Rousset : 06.80.05.11.97

Mme Annette Mazingue-Desailly : 06.70.55.74.60

M. Alain Paris : 06.81.69.35.68



FÊTE DES CONTES DE PIRATES

Animusic

À l'abordage !

Une vingtaine de familles étaient présentes pour cette nouvelle formule de la "Fête des contes" sur le thème des Pirates, présentée par Animusic : en après-midi plutôt qu'en soirée et avec des ateliers-jeux (tir au canon, maquillage et calligraphie) grâce au soutien de la Compagnie des Pirates Toujours.

Mais toujours avec des contes joués ou mimés par les Farfadets, des crêpes (merci à nos bénévoles qui ce sont relayés toute la journée), des conteurs grands ou petits et des tirs du canon des Pirates Toujours (dehors) pour clôturer la fête.

Enfants, parents et grands-parents sont repartis enchantés.

Rendez-vous l'année prochaine avec un nouveau thème !

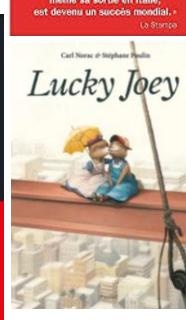
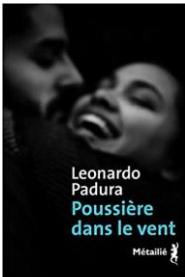
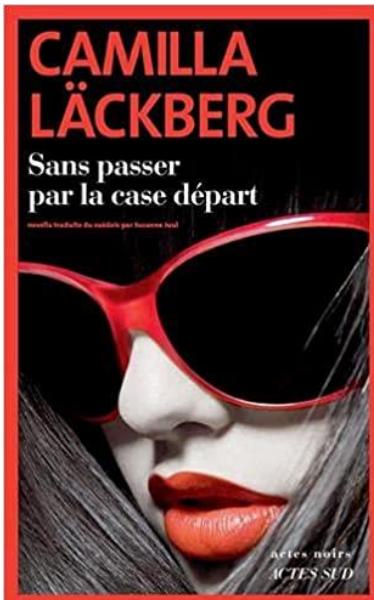
L'équipe Animusic.





Bibliothèque municipale

De nouveaux livres sont arrivés !



Le Contact

Marie-Hélène MATHIS
mariehelene.mathis@gmail.com
Bibliothèque : 01 60 12 42 18

Les horaires

Mercredi : 14h00 – 16h00
Samedi : 10h00 – 12h00
Fermeture pendant les vacances scolaires.

Les tarifs

- 1 Enfant 7 € - 2 Enfants 10 € - 3 Enfants et + 15 €**
- 1 Adulte 17 €**
- 1 Adulte + 1 enfant 20 €**
- 1 Adulte + 2 enfants et + 25 €**
- 2 Adultes 30 €**
- 2 Adultes et enfants 35€**



Potago

Jardin nourricier et écologique participatif

Depuis 2016, les membres actifs du potager associatif de Gometz-La-Ville s'essaient à cultiver de bons légumes de manière collective sur un terrain de 1.500m² à proximité du cimetière de notre commune. Comme beaucoup, nous avons pris conscience des impacts de l'industrie agroalimentaire et de la «malbouffe» sur notre santé ainsi que sur l'environnement et la biodiversité. Il est clair que les citoyens doivent se prendre en charge pour faire évoluer les dérives actuelles de façon positive et offrir un avenir meilleur à nos enfants.

Face à l'individualisme, nous avons ainsi décidé d'agir à notre modeste échelle de façon collective en nous regroupant en une association dont le but est de cultiver ensemble, dans le respect de la biodiversité, des fruits et légumes de qualité, puis de partager ensemble les produits de nos récoltes, favorisant ainsi les circuits « mangeons local ».

Nous sommes tous des jardiniers amateurs, désireux d'apprendre et de partager nos savoir-faire et de faire connaître notre démarche à un public plus large afin de susciter d'éventuelles émules.

Les objectifs de l'association POTAGO sont de cultiver, récolter et transformer des fruits et légumes, dans un esprit de convivialité et de partage, en privilégiant les variétés anciennes et locales, afin de retrouver de bonnes qualités nutritives dans nos récoltes. Tout est mis en œuvre pour préserver la biodiversité. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, que ce soit pour le traitement des nuisibles ou celui des maladies. Nous privilégions par exemple le recours aux prédateurs naturels (hérissons, coccinelles ...).

Nous devons faire face à une difficulté majeure due à la situation climatique actuelle : l'absence d'eau sur le terrain. Nous avons mis en place des systèmes de

récupération d'eau de pluie et creusé une « murette ». Nos efforts se concentrent également sur le paillage des cultures. Depuis 2016, on peut observer une nette amélioration du sol et la biodiversité s'y développe chaque année de plus en plus. Nous découvrons pour notre plus grand plaisir la présence de nouvelles espèces qui trouvent refuge à POTAGO tel le sphinx de l'épilobe ou la mante religieuse (voir photos ci-dessous) qui sont d'ailleurs des espèces protégées.



Si vous souhaitez participer à une association de potager qui œuvre pour la biodiversité au sein de notre village, vous le pouvez par différents moyens :

- En adhérant à POTAGO et en venant partager et expérimenter sur le terrain avec nous ! Présentez-vous directement sur le terrain le vendredi vers 18h ou le dimanche vers 16h ou contactez-nous par mail (potago@laposte.net) ou par téléphone au 06 50 76 47 77 (Marion) ou 06 11 29 99 57 (Sarah).

Tarif : 50€ pour l'année.

- En faisant des dons (nous appeler en amont pour se coordonner) : fumier de poule ou de cheval (si traitement par vermifuge, attendre 3 semaines après traitement), tige de bambous pour nos tuteurs, ou encore pour faire des échanges de graines, ou des dons de plants, ...

Au plaisir de vous rencontrer prochainement !

Association POTAGO - Rue du cimetière 91400 Gometz la ville - potago@laposte.net

Page Facebook officielle

Rejoignez la communauté !



Gometz la Ville

Bienvenue sur la page officielle de Gometz la Ville !
Retrouvez ici toute l'actualité du village

[Publications](#)

[À propos](#)

[Mentions](#)

[Abonnements](#)

Plus ▾

[Déjà abonné\(e\)](#)

[Message](#)

...

Gometz la Ville a sa page Facebook officielle !

■ Comment s'abonner à la page Facebook

- Pour vous abonner, vous devez avoir un compte Facebook.
 - Recherchez la page en tapant « Gometz la Ville » dans la barre de recherche en haut à gauche. La page officielle de Gometz la ville a pour photo de profil le logo de la commune.
 - Cliquez sur « ... » puis « S'abonner »
- Ca y est ! Vous faites partie de notre communauté !*

Gometz la Ville

Bienvenue sur la page officielle de Gometz la Ville ! Retrouvez ici toute l'actualité de votre ville.

[Publications](#) [À propos](#) [Mentions](#) [Plus ▾](#) [Message](#) [...](#)

[S'abonner](#) [Enregistrer](#) [Partager](#) [Inviter des amis](#) [Bloquer la Page](#) [Trouver de l'aide ou signaler la Page](#)

■ Les contenus de la page

Les contenus de la page Facebook de Gometz la Ville se veulent informatifs mais aussi interactifs. N'hésitez pas à nous poster vos questions, idées, commentaires sur la vie de la commune !

Vie municipale

Dates des Conseils Municipaux
Portrait des équipes municipales
Elections
Pharmacies de garde, restrictions d'eau
.....

Vie économique

Portraits de commerçants
Articles de presse
.....

Cadre de vie

Travaux
Présentation des infrastructures (foyer, terrains de sport...)
Photos du village (hameaux, fermes...)
Fibre
.....

Vie scolaire

Menus cantine
Portrait de l'équipe enseignante / périscolaire
Projet pédagogique
Potager
.....

Vie Sociale

Aides
Plan canicule
Logements
.....

Vie associative

Dates des événements
Photos / remerciements
Dates des Assemblées Générales
.....

Idées de sortie

Relais des posts des communes environnantes
Sorties organisées
Conférences
.....

Événements

Fêtes nationales
Vœux du Maire
Journées (journée de la Femme...)
.....

Alexia Beaufils.